



Tél : 02 31 26 91 26

Fax : 02.31.26.94.67

e-mail : mairie.maltot@wanadoo.fr

site : www.maltot.fr

Heures d'ouverture au Public

Mardi 16h 19h

Mercredi 9h 11h

Jeudi 10h 12h

Vendredi 14h 16h30

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

Entre la Commune et les soussignés ci-dessous :

Nom	
Adresse	
Téléphone	

Il est convenu ce qui suit :

Une location du vendredi 16 heures au dimanche 20 heures (220 €) soit du :

Une location pour un vin d'honneur le samedi ou le dimanche de 9 heures à 20 heures (110 €) soit du :

Capacité d'accueil de la salle des fêtes : 80 personnes maximum

<ul style="list-style-type: none">• Dépôt de garantie à déposer le jour de la réservation (récupérable si le désistement a lieu au moins 1 mois avant la date de location) <u>Montant</u> : - 220 euros pour 2 jours - 110 euros pour un vin d'honneur	Versé le : Rendu le :
<ul style="list-style-type: none">• Location : <u>Montant</u> : - 220 euros pour 2 jours - 110 euros pour un vin d'honneur	Versée le

Le règlement sera effectué en chèque.

Le locataire est tenu de faire parvenir une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi qu'un justificatif de domicile.

L'éclairage, l'eau et le chauffage sont à la charge de la commune.

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur notamment en ce qui concerne les mesures de sécurité, le nettoyage, les horaires.

➤ Prendre les clefs le vendredi en mairie entre 14h et 16H30

Le

Pour la commune
Le Maire

Le locataire

N.B : le dépôt de garantie est rendu au terme de la location dès lors que le règlement intérieur a été respecté dans son intégralité